



Question orale de M. TOUSSAINT : Retrait tardif de panneaux de signalisation temporaire.

M. Toussaint précise que des citoyens signalent parfois la présence prolongée de panneaux temporaires (notamment d'interdiction de stationner ou de modification de circulation), alors que les travaux auxquels ils se réfèrent sont terminés depuis plusieurs jours, voire plusieurs semaines. Outre le fait que cette situation peut créer de la confusion et engendrer des nuisances, on ne peut pas dire que cela contribue à embellir l'espace public.

M. Toussaint souhaiterait obtenir des précisions sur la procédure actuelle de retrait de ces panneaux temporaires et sur les améliorations envisagées le cas échéant pour garantir un enlèvement plus rapide et systématique à l'avenir.

M. l'Echevin Wyngaard répond que les ouvriers du service Réservation de stationnement reçoivent normalement des fiches de ramassage au terme des périodes de réservation. Ces fiches indiquent les endroits où ils doivent passer pour récupérer les panneaux devenus obsolètes.

Mais dans la pratique, il arrive que certains de ces panneaux demeurent, voire qu'ils soient déplacés par de petits plaisantins et finalement retrouvés cachés dans des fourrés ou ailleurs.

Les citoyens qui viendraient à constater de telles anomalies sont invités à contacter l'administration communale via l'application « Fix my Street » ou par l'envoi d'un mail au service de la Voirie, au service Réservation de stationnement ou à M. l'Echevin Wyngaard lui-même, et les agents communaux viendront les retirer, qu'il s'agisse de panneaux communaux ou de panneaux placés par les impétrants ou leurs sous-traitants et oubliés par ceux-ci.